

Evaluation de la situation épidémiologique

RAG 21/10/2020

A partir de cette semaine, l'évaluation hebdomadaire de la situation épidémiologique s'appuie, entre autres, sur le baromètre (pour le niveau national et provincial). Celui-ci a été validé par le comité de concertation et se base sur le nombre de nouvelles infections au cours des 2 dernières semaines et le taux de positivité, ou le nombre de nouvelles admissions à l'hôpital au cours de la semaine écoulée.

NIVEAU NATIONAL

La semaine dernière, le nombre de nouvelles infections a encore augmenté (Figure 1). L'incidence cumulée au niveau national est de 872/100 000 le 20 octobre, par rapport à 486/100 000 une semaine plus tôt. L'augmentation est toujours la plus prononcée en Wallonie (Figure 2).

Figure 1 : Évolution du nombre d'infections nouvellement confirmées en Belgique

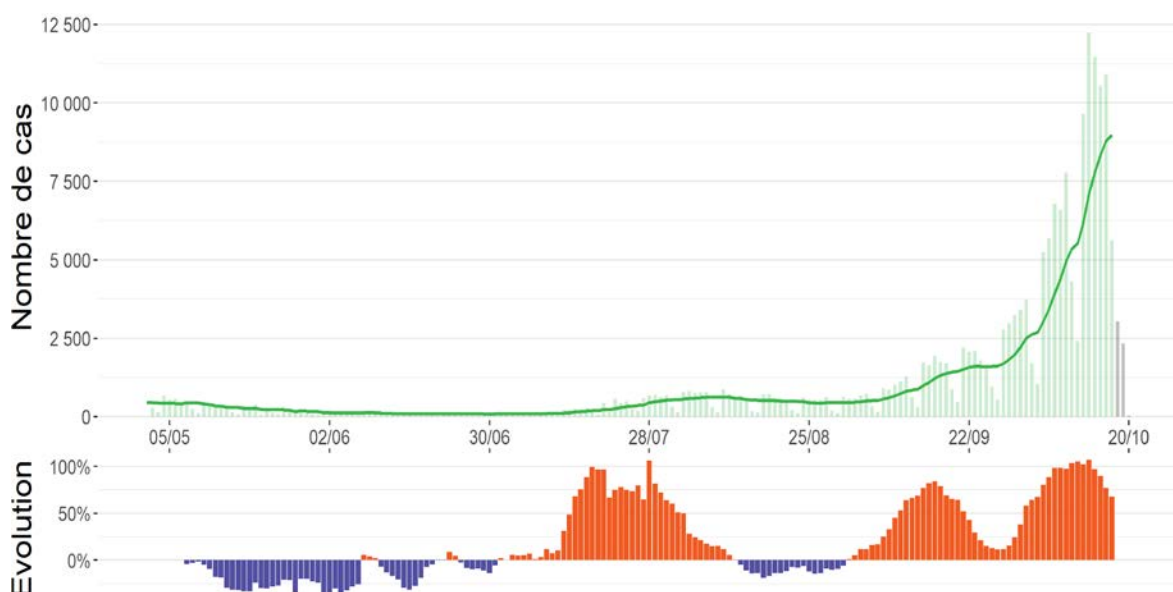
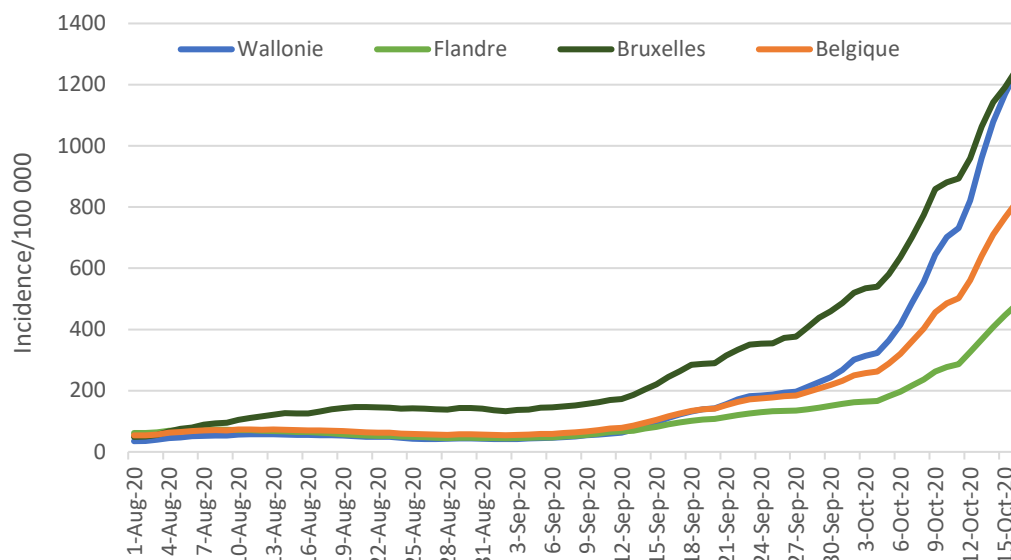


Figure 2 : Incidence cumulée sur 14 jours pour 100 000, Belgique et par région



Le nombre de tests effectués a encore augmenté pour atteindre une moyenne d'environ 52 000 tests par jour au cours de la semaine du 11 au 17 octobre (avec un pic à plus de 70 000 tests le 14 octobre), par rapport à 42 000 tests par jour la semaine précédente. Bien que cette augmentation du nombre de tests ait certainement contribué à l'augmentation de l'incidence observée, ce n'est pas une explication suffisante. L'augmentation des nouvelles infections reste plus prononcée que l'augmentation du nombre de tests (Figure 3). Ceci se traduit aussi dans une poursuite de l'augmentation du taux de positivité (PR), qui est maintenant de 15,3% au niveau national par rapport à 11,7% la semaine dernière. L'augmentation du PR est toujours observée pour tous les groupes d'âge, mais a été plus prononcée la semaine dernière pour le groupe d'âge des 65 ans et plus, qui est également le plus à risque (Figure 4). Le PR parmi les personnes symptomatiques est passé à 25 % la semaine dernière (13 au 19/10) et à 15% parmi les contacts à haut risque. Parmi les voyageurs de retour et les personnes asymptomatiques testés dans le cadre d'un dépistage, 6 à 7% étaient positifs.

Figure 3 : Nombre de nouvelles infections et nombre de tests effectués/jour, 01/08-20/10/20

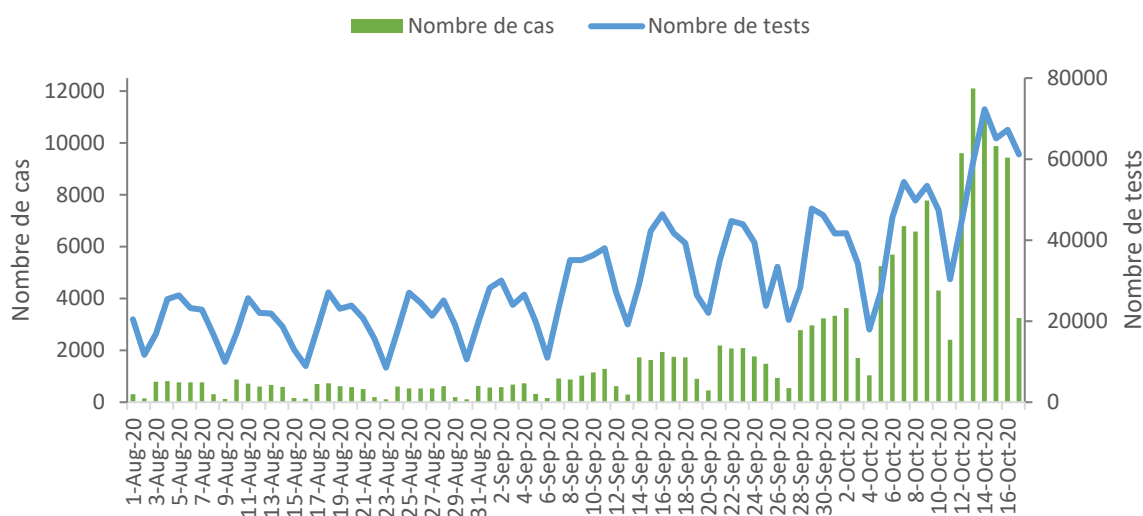
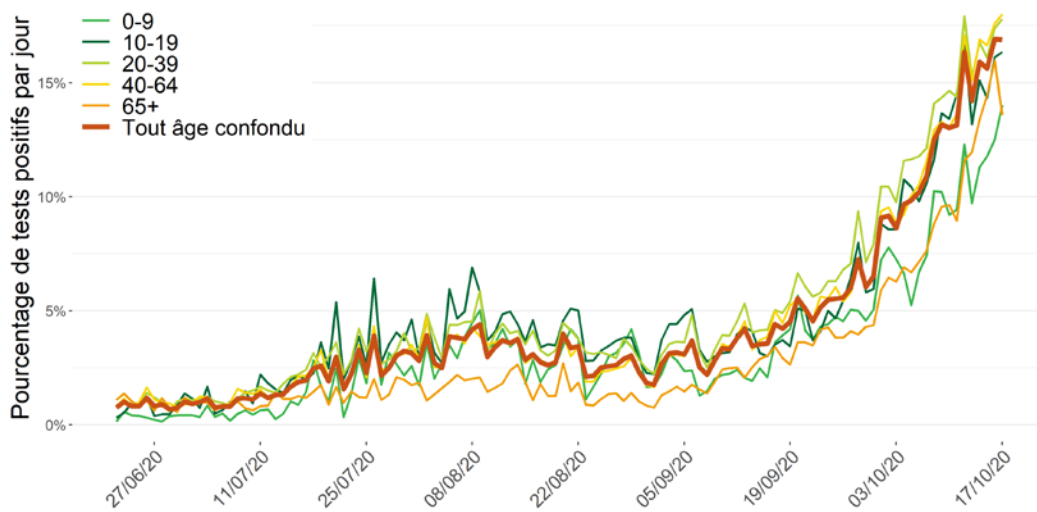


Figure 4 : Taux de positivité par groupe d'âge à partir du 22/06/20



Etant donné que la pression sur la capacité de testing a été très forte dernièrement, entraînant un délai important pour l'obtention des résultats, le CIM a décidé le 19/10 de fixer certaines priorités pour les tests. Le nombre de tests effectués dans les semaines à venir va probablement diminuer, ce qui pourra avoir un impact sur le nombre de nouvelles infections déclarées et donc sur l'incidence observée et le PR.

Pour la semaine du 13 au 19 octobre, les patients symptomatiques et les contacts à haut risque représentaient chacun 45% des tests effectués. Les informations étaient disponibles pour 47 % des tests effectués.

Le taux de reproduction pour la Belgique, basé sur le nombre de nouvelles infections, a légèrement diminué, passant de 1,476 à 1,327. Le taux de reproduction basé sur le nombre d'hospitalisations pour la période du 14 au 20 /10 est resté stable et est de 1,466.

Au cours des sept derniers jours, le nombre total de lits occupés dans les hôpitaux a augmenté de 83 % et le nombre de lits occupés dans les unités de soins intensifs (USI) de 73 %. Au total, 2 969 lits d'hôpitaux ont été occupés par des patients COVID-19 (par rapport à 1 621 la semaine dernière), dont 486 sont des lits d'USI.

Le nombre de décès a augmenté en une semaine passant d'une moyenne de 18 par jour à une moyenne de 32 par jour. Compte tenu de l'augmentation des admissions dans les unités de soins intensifs, le nombre de décès devrait encore augmenter.

Dans les maisons de repos et de soins (MRS) le nombre de nouveaux cas a significativement augmenté au cours de la semaine dernière en Wallonie et en Flandre, avec une hausse de 177 % et 117 % respectivement. Le nombre de MRS avec au moins 2 nouveaux cas (= foyer) a doublé en 2 semaines, avec un total de 98 nouveaux foyers identifiés en Belgique dans la période du 12 au 19/10.

Sur base du nombre de nouvelles infections et du PR ainsi que du nombre de nouvelles hospitalisations, la Belgique est au niveau d'alerte 4 (voir également les figures 5 et 6). D'autres indicateurs soutenant cette classification sont la tendance à la hausse continue de tous les indicateurs clés, le taux de reproduction élevé, la forte augmentation du PR dans le groupe d'âge présentant le risque le plus élevé de maladie grave (65 ans et plus) et les problèmes de

capacité, à la fois pour les tests et pour le contact tracing. Vu l'évolution rapide de la situation, la prise de mesures supplémentaires au niveau national est recommandée.

Décision de classement : Niveau d'alarme 4.

PROVINCES

Une augmentation de l'incidence cumulée sur 14 jours est toujours observée dans toutes les provinces. Seul le Limbourg présente une incidence cumulée sur 14 jours inférieure à 400/100 000. Les provinces de Wallonie présentent toujours les incidences les plus élevées, celle-ci atteint 1 510/100 000 à Liège. Mais une augmentation significative de l'incidence est également observée en Flandre. Dans la communauté germanophone, l'incidence a plus que doublé.

Le tableau ci-dessous indique le nombre (et %) de municipalités au sein des provinces en fonction des différentes valeurs d'incidence. Dans un certain nombre de provinces, comme Liège mais aussi le Brabant wallon, le Hainaut, Namur et Bruxelles, la majorité des communes ont une incidence de plus de 1 000/100 000.

	14d incidence ≥ 3 000/100 000	14d incidence 2 000- 2 999/100 000	14d incidence 1 000- 1 999/100 000	14d incidence < 1 000/100 000
Anvers			1 (<1%)	68 (>99%)
Brabant flamand		1 (2%)	15 (23%)	49 (75%)
Brabant wallon			24 (96%)	1 (4%)
Flandre occidentale			6 (9%)	58 (91%)
Flandre orientale				60 (100%)
Hainaut			51 (74%)	18 (26%)
Liège	1 (1%)	20 (24%)	55 (65%)	8 (10%)
Limbourg			1 (2%)	41 (98%)
Luxembourg				44 (100%)
Namur		1 (3%)	26 (68%)	11 (29%)
Bruxelles			18 (95%)	1 (5%)

La valeur R a diminué dans toutes les provinces à l'exception de la Flandre occidentale, mais elle reste supérieure à 1. La Flandre occidentale a maintenant la valeur R la plus élevée (1,568).

Le taux de positivité (PR) a également augmenté dans toutes les provinces. Des différences significatives subsistent entre les provinces, avec des valeurs plus élevées à Bruxelles, les provinces de Wallonie et la communauté germanophone. Le PR le plus bas est observé au Limbourg et en Flandre orientale et occidentale (8-8,3 %) et le plus élevé à Liège et la communauté germanophone (>28 %).

Le nombre de nouvelles hospitalisations pour 100 000 habitants et par semaine¹ augmente le plus dans les provinces de Liège, du Hainaut et de Namur, mais une augmentation rapide est également observée au Luxembourg et en Flandre orientale (Annexe 2). Toutefois, ces chiffres

¹ Il convient de noter que les transferts entre hôpitaux ont lieu dès qu'un certain niveau d'occupation est atteint.

ne prennent pas en compte les éventuels transferts de patients entre hôpitaux de différentes provinces (par exemple entre Bruxelles et la Flandre orientale).

	Incidence sur 14j pour 100 000 infections	Rt	PR	Incidence sur 7j pour 100 000 hospitalisations	Niveau d'alerte
Belgique	872	1,327	15,8%	15,3	4
Anvers	542	1,312	10,1%	8,5	4
Brabant flamand	740	1,325	13,0%	4,0	4
Brabant wallon	1344	1,217	19,7%	9,4	4
Flandre occidentale	480	1,568	8,3%	9,7	4
Flandre orientale	453	1,448	8,3%	14,3	4
Hainaut	1209	1,411	22,4%	24,7	4
Liège	1615	1,353	28,7%	31,2	Etat d'urgence
Limbourg	335	1,473	8,0%	6,3	3
Luxembourg	929	1,023	18,7%	17,4	4
Namur	1286	1,297	21,6%	19,6	4
Bruxelles	1295	1,182	26,6%	21,3	4
Communauté germanophone	949	1,415	28,4%	28,2	4

La région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et toutes les provinces, à l'exception du Limbourg, sont au niveau d'alerte 4. Pour le Limbourg, le niveau d'alerte est de 3, mais si la tendance actuelle se poursuit, le niveau d'alerte 4 sera également atteint dans deux semaines.

Cependant, en raison de l'évolution rapide de l'épidémie à Liège, le niveau d'alerte le plus élevé a été attribué à cette province, c'est-à-dire l'état d'urgence sanitaire. Les experts du RAG craignent que les mesures actuelles ne soient pas suffisantes pour atténuer l'épidémie et recommandent que des mesures supplémentaires soient prises. Outre la province de Liège, la situation dans d'autres provinces telles que le Brabant wallon et le Hainaut est également très préoccupante.

COMMUNES

Avec la mise en place du baromètre, l'évaluation du risque épidémiologique au niveau communal a été adaptée :

- Dans une province au niveau d'alerte 2: les communes qui atteignent des valeurs d'incidence et de PR correspondant aux niveaux d'alerte 3 ou 4 seront évaluées. Dans ces communes, il est recommandé de réunir la cellule de crise locale pour évaluer si des mesures supplémentaires par rapport aux mesures provinciales doivent être mises en place (au niveau des écoles, maisons de repos, activités parascolaires, événements, ...).

Cela implique une évaluation plus qualitative, si les informations à ce sujet sont disponibles.

- Dans une province au niveau d'alerte 3: les communes qui atteignent des valeurs d'incidence et de PR correspondant au niveau d'alerte 4 seront évaluées. Dans ces communes, il est recommandé de réunir la cellule de crise locale pour évaluer si des mesures supplémentaires par rapport aux mesures provinciales doivent être mises en place (au niveau des écoles, maisons de repos, activités parascolaires, événements, ...). Cela implique une évaluation plus qualitative, si les informations à ce sujet sont disponibles.
- Dans une province au niveau d'alerte 4: pas d'évaluation complémentaire au niveau des communes (pas de mesures complémentaires à prendre).

Seule la province du Limbourg est au niveau d'alerte 3. Les communes qui atteindraient le niveau d'alerte 4 selon l'incidence et le PR, sans explication de l'origine, sont : As, Beringen, Hamont-Achel, Heusden-Zolder, Houthalen-Helchteren, Maasmechelen et Voeren. L'incidence la plus élevée (1 126/100 000) et le PR le plus élevé (22,3 %) sont observés à Voeren. Cette commune suit la tendance de la province de Liège, vu le rapprochement géographique.

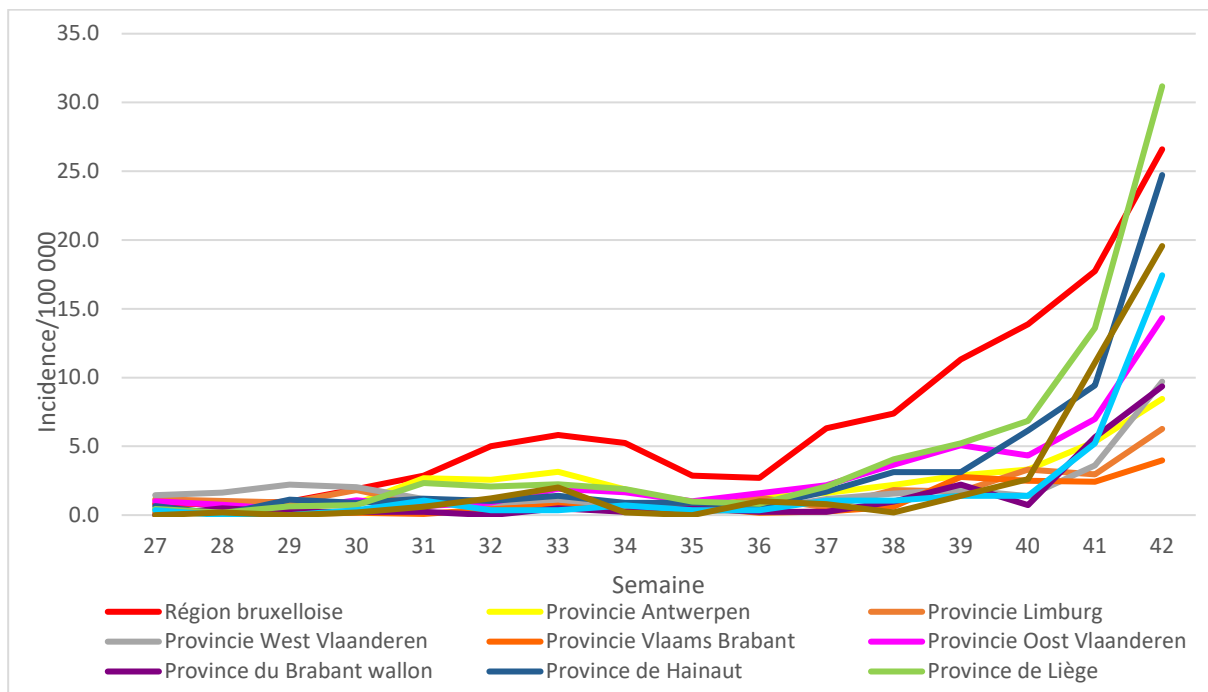
Annexe 1 : Informations complémentaires

Dans les communes suivantes, il existe une cause connue qui explique (pour la plupart) l'incidence élevée et les mesures nécessaires ont déjà été prises pour garder la situation sous contrôle :

Communes	Incidence	Remarques
Alken	439/100 000	Nombre de cas limité et en majorité lié à 2 foyers connus (école et entreprise).

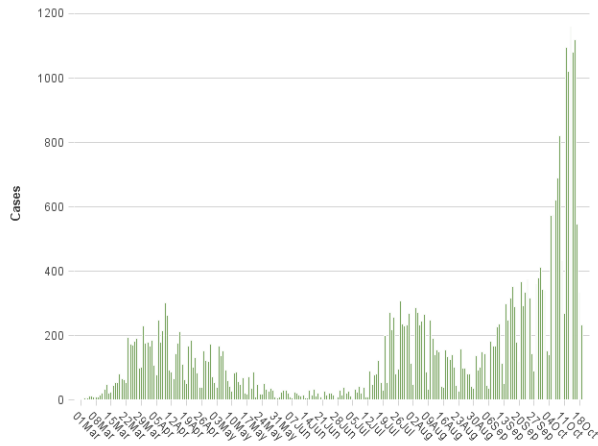
Annexe 2 : Nombre de nouvelles hospitalisations/100 000 habitants par semaine et par province, semaine 27 à 42

Le chiffre ci-dessous ne tient pas compte du nombre de lits disponibles dans une province. Le suivi est assuré par le groupe "Surge capacity".

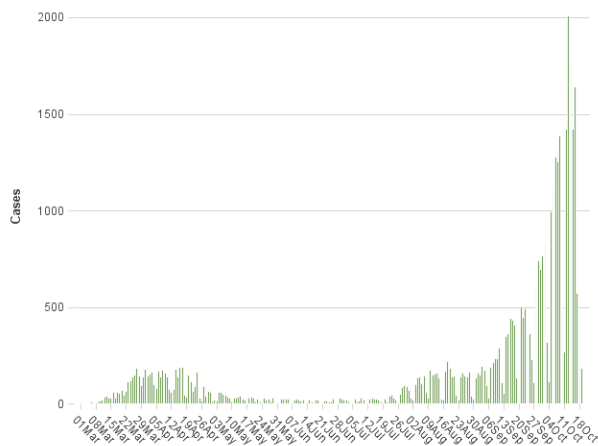


Annexe 3 : Courbes épidémiologiques par province (A noter : axes Y différents par province)

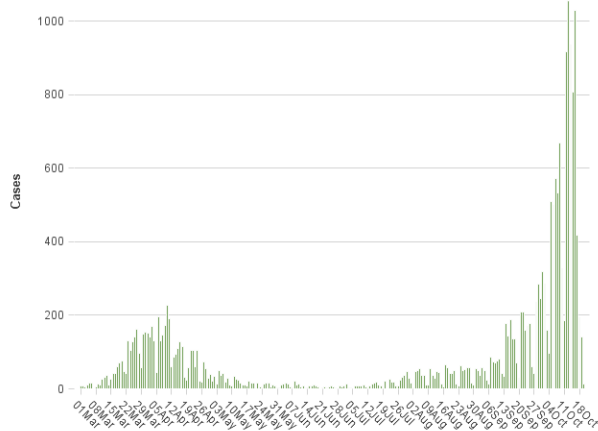
Anvers



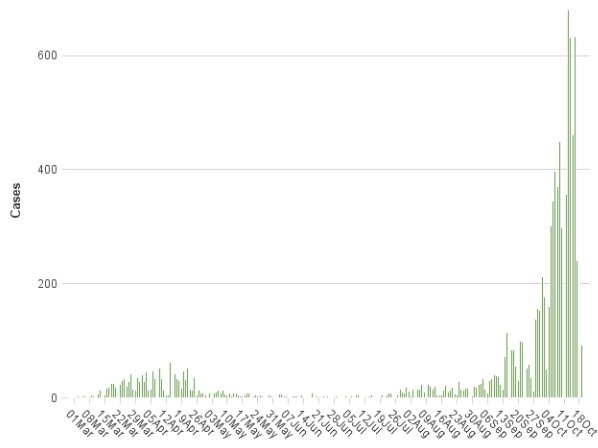
Région de Bruxelles-Capitale



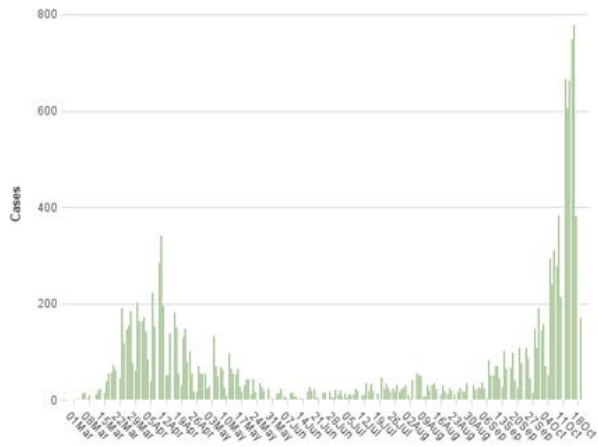
Brabant flamand



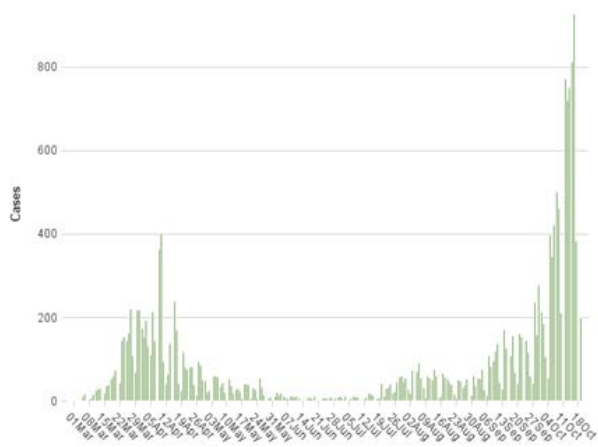
Brabant wallon



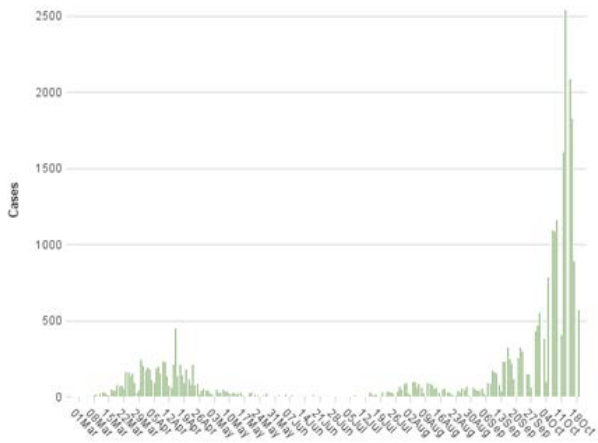
Flandre occidentale



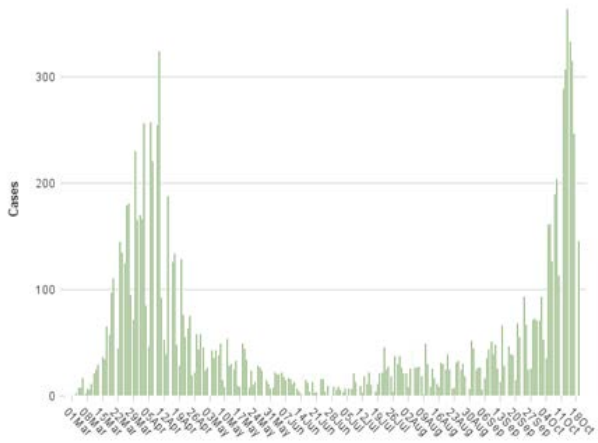
Flandre orientale



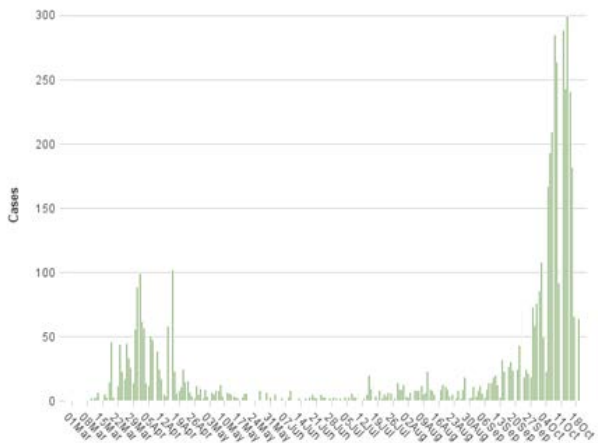
Liège



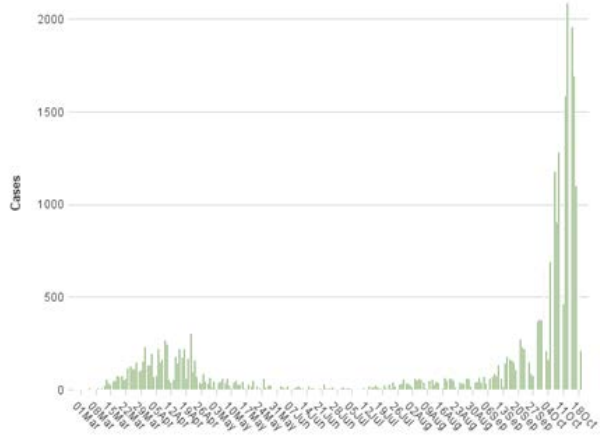
Limbourg



Luxembourg



Hainaut



Namur

